

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 04 octobre 2021

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 octobre 2021 à 19:00 à la salle communautaire à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Hugues Gaudreault
M. Rodrigue Bélanger

Absent : M. Bruno Bussières

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2021-10-088

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2021-10-089

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 10 septembre 2021, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2021-10-090

CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant l'organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies, à combattre l'exclusion des personnes marginalisées et à soutenir les communautés dans leur recherche de solutions durables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$.

RÉSOLUTION 2021-10-091

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LA SOCIÉTÉ DE LA SLA

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'aide financière provenant de la Société de la SLA à Saint-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU QUE l'activité de financement se tiendra dans notre municipalité, samedi le 16 octobre 2021;

ATTENDU QUE la sclérose latérale amyotrophique (SLA) est une maladie souvent peu connue. Seulement environ 3000 cas sont répertoriés au Canada. De plus, suite à leur diagnostic, 80% des personnes atteintes décèdent dans les 2 à 5 années suivantes;

ATTENDU QUE la SLA est une maladie dégénérative des neurones moteurs du cerveau et de la moelle épinière et que cette maladie entraîne progressivement la paralysie du corps, diminue la mobilité et affecte la faculté d'élocution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$.

RÉSOLUTION 2021-10-092

GROUPE ESPOIR

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant l'organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies permettront aux familles et proches aidants de notre municipalité vivant avec un enfant ou un adulte ayant une déficience intellectuelle, physique, multiple ou étant autiste, d'améliorer leur qualité de vie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 200.00\$.

RÉSOLUTION 2021-10-093

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses d'un montant de 27 789\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION 2021-10-094

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de septembre 2021, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 106 972.12\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de septembre 2021, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 106 972.12\$.

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2021

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	97 704.16\$

SALAIRES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2021

Salaires	Montant
Total des salaires	9 267.96\$

RÉSOLUTION 2021-10-095

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –GARAGE-250, PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2021-009 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 02 octobre 2021, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de maintenir en état le garage situé au 250, Principale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un bâtiment commercial déjà construit de bonne foi et que le propriétaire avait obtenu un permis;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisin et que celui-ci en a donné son appui;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise donc à autoriser le maintien en état du garage dont les marges de recul arrière (5.76 et 5.86 m) sont inférieures à celles prescrites par notre règlement et à celle de 6.0 mètres exigés à l'époque au règlement en vigueur lors de l'agrandissement en 2005;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION 2021-10-096

APPUI DEMANDE CPTAQ – JONATHAN BUSSIÈRES

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Bussières désire aménager sur son lot 5 971 916, un camping comprenant plusieurs terrains;

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité nous n'avons pas d'emplacements de disponibles pour faire un terrain de camping municipal et qu'il n'y en a aucun dans notre village;

CONSIDÉRANT QUE le lot de M. Bussières est desservi par le service d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité appuient la demande de M. Bussières à la Commission de protection du territoire agricole

RÉSOLUTION 2021-10-097

CONTRAT ÉLECTRICITÉ- SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

ATTENDU QUE nous allons déménager le centre de conditionnement physique dans le local des métiers qui se trouve au 3^e étage du bâtiment communautaire;

ATTENDU QUE ce déménagement nous occasionne des frais d'électricité,

ATTENDU QUE nous avons demandé des soumissions à Potvin Électrique et à L. Demers & Fils;

- Potvin Électrique = 1 880.00\$ plus les taxes
- L. Demers & Fils = 2 855.20\$ plus les taxes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident de donner le contrat d'électricité à l'entrepreneur Potvin Électrique.

RÉSOLUTION 2021-10-098

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU MAIRE POUR TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS

ATTENDU QUE M. Gilles Dufour a été élu par acclamation au poste de maire de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, vendredi, le 01 octobre 2021;

ATTENDU QU'il a été assermenté lors de la séance ordinaire du conseil, lundi, le 04 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Gilles Dufour soit autorisé à signer tout document pour la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay au compte 601022 et 4482 à l'institut financière de Desjardins du Nord du Lac-St-Jean de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

QUE M. Gilles Dufour aura l'autorité de gérer ces comptes soit pour les emprunts ou transferts si nécessaire;

QUE M. Gilles Dufour soit autorisé à signer tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay pour toute la durée qu'il siègera au poste de la mairie municipale.

RÉSOLUTION 2021-10-099

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-07-090

ATTENDU QUE l'article 202.1 du Code municipal autorise la secrétaire-trésorière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la modification suivante a été apportée à la résolution 2018-07-090 :

- Au dernier paragraphe de cette résolution, au lieu de lire «30 000.00\$», nous aurions dû lire «40 000.00\$»;

RÉSOLUTION 2021-10-100

ASSERMENTATION DES ÉLUS 2021

Tous les membres du conseil de la Municipalité élus par acclamation (M. Gilles Dufour, Mme Camille Sasseville, Mme Véronique Belley, M. Hugues Gaudreault, M. Alain Sasseville) ont déclaré sous serment en séance publique, le texte ci-après mentionné :

Serment : Je, (nom du conseiller/maire), déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de (maire/conseiller) avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat;

Les déclarations faites sont gardées à l'endroit prévu à ces effets.

RÉSOLUTION 2021-10-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h25.



Michel Villeneuve
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
Mme Lucie Guimond	2021-10-088
M. Hugues Gaudreault	2021-10-089
M. Rodrigue Bélanger	2021-10-090
Mme Lucie Guimond	2021-10-091
Mme Lucie Guimond	2021-10-092
M. Gilles Dufour	2021-10-093
M. Bruno Bussièrès	2021-10-094
M. Marc-Henri Perron	2021-10-095
M. Rodrigue Bélanger	2021-10-096
Mme Lucie Guimond	2021-10-097
M. Marc-Henri Perron	2021-10-098
M. Gilles Dufour	2021-10-099
M. Rodrigue Bélanger	2021-10-100
Mme Lucie Guimond	2021-10-101